

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 23 janvier 2019

PRUDENCE, CONDITIONS DE CIRCULATION DIFFICILES

Météo-France a abaissé la vigilance du département au niveau jaune « NEIGE-VERGLAS »,

Néanmoins, les températures négatives annoncées, localement jusqu'à -4°C, peuvent rendre les conditions de circulation difficiles en raison d'un risque de regel d'humidité résiduelle au sol en deuxième partie de nuit.

Les mesures de restrictions de circulation concernant les véhicules dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes sont maintenues sur l'ensemble du réseau routier du département (autoroutes, routes nationales et départementales) :

- vitesse limitée à 80km/h
- interdiction de dépassement.

Pour tous les automobilistes :

- soyez prudents lors de vos déplacements ;
- conduisez prudemment ;
- augmentez la distance de sécurité entre les véhicules ;
- adaptez votre vitesse aux difficultés rencontrées ;
- renseignez vous préalablement sur les conditions de circulation

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site de :

Météo France : www.meteofrance.com

Conseil départemental : www.inforoute18.fr

Bison Futé

- sur internet : <http://www.bison-fute.gouv.fr>
- sur mobile : <http://m.bison-fute.gouv.fr>

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur de cabinet,

Signé : François BOURNEAU

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - www.cher.gouv.fr